

PLAN SYSTÉMATIQUE PAR MATIÈRES APPLIQUÉ AUX CATÉGORIES PRINCIPALES A, B, C

OUVRAGES DE REFERENCE

- 1) Dictionnaires, listes d'abréviations
 - 1.1) Dictionnaires multilingues
 - 1.2) Dictionnaires bilingues
 - 1.3) Dictionnaires de droit
 - 1.4) Dictionnaires de sigles et d'abréviations
 - 2) Répertoires
 - 3) Sources d'informations générales
 - 4) Encyclopédies
 - 4.1) Encyclopédies juridiques
 - 5) Bibliographies
 - 5.1) Bibliographies juridiques
 - 6) Biographies
 - 7) Ouvrages non juridiques
 - 7.1) Philosophie
 - 7.2) Théologie
 - 7.3) Sociologie générale
 - 7.4) Psychologie. Pédagogie
 - 7.5) Méthodologie
 - 7.6) Langue. Linguistique. Littérature
 - 7.7) Economie
 - 7.8) Géographie
 - 7.9) Sciences exactes et naturelles. Sciences appliquées
 - 8) Organisation des bibliothèques. Bibliothéconomie
 - 8.1) Bibliothèques de droit
- ## GENERALITES DU DROIT
- 9) Recueils de législation
 - 10) Recueils de publications officielles
 - 11) Recueils de jurisprudence
 - 12) Congrès et autres réunions scientifiques
 - 13) Collections d'archives
 - 14) Périodiques
 - 15) Recueils de travaux
 - 15.1) Mélanges ("Festschriften")
 - 16) Ouvrages généraux de droit
 - 17) Histoire du droit
 - 17.1) Histoire du droit (19^e siècle)
 - 17.2) Histoire du droit (20^e siècle)
 - 18) Philosophie et théorie générale du droit
 - 18.1) Epistémologie juridique
 - 18.2) Sociologie du droit. Anthropologie juridique
 - 18.3) Logique juridique. Méthodologie du droit
 - 18.4) Sémiologie et sémiotique juridique
 - 18.5) Sources et théorie des normes. Interprétation
 - 18.6) Droit et morale
 - 18.7) Droit et justice. Jusnaturalismes
 - 18.8) Juspositivismes
 - 18.9) Droit et idéologie
 - 18.10) Théorie économique du droit
 - 19) Théorie et méthode du droit comparé
 - 20) Réforme du droit. Codification
 - 21) Unification du droit
 - 22) Technique législative. Rédaction juridique
 - 23) Recherche juridique.
 - 24) Enseignement du droit
 - 25) Professions et organisations juridiques.

DROIT INTERNATIONAL PRIVE

- 26) Droit international privé (ouvrages généraux)
- 27) Sources du droit international privé
 - 27.1) Conférences de La Haye de droit international privé
 - 27.2) Conférence interaméricaine de droit international privé (CIDIP)
- 28) Notions générales de droit international privé
 - 28.1) Rattachement
- 29) Procédure (droit international privé)
 - 29.1) Arbitrage international privé
- 30) Droit du commerce international
 - 30.1) Sociétés. Entreprises multinationales. "Joint ventures"
 - 30.2) Vente internationale (droit uniforme et règles de conflits)
 - 30.3) Commerce électronique
- 31) Sujets spéciaux de droit international privé
 - 31.1) Personnes
 - 31.2) Mariage et relations entre conjoints
 - 31.3) Relations entre parents et enfants. Tutelle
 - 31.4) Successions
 - 31.5) Trusts
 - 31.6) Propriété (immobilière et mobilière)
 - 31.7) Contrats en général
 - 31.8) Contrats spéciaux
 - 31.9) Responsabilité civile (actes illicites). "Torts"
 - 31.10) Quasi-contrats. Enrichissement illégitime
 - 31.11) Concurrence. Cartels. Concurrence déloyale
 - 31.12) Propriété intellectuelle

DROIT CONSTITUTIONNEL ET DROIT ADMINISTRATIF

- 32) Etat. Gouvernement. Politique
 - 32.1) Partis et organisations politiques
 - 32.2) Politique extérieure. Relations internationales
- 33) Constitutions
- 34) Droit constitutionnel et droit public
 - 34.1) Fédéralisme. Régions
 - 34.2) Contrôle de constitutionnalité
- 35) Pouvoir législatif. Parlement

- 36) Pouvoir exécutif
- 37) Nationalité. Droit d'établissement. Citoyenneté. Statut des étrangers
 - 37.1) Droits politiques
- 38) Droits fondamentaux
 - 38.1) Droit à la vie. Liberté personnelle
 - 38.2) Egalité des êtres humains
 - 38.3) Egalité des sexes
 - 38.4) Egalité devant la loi
 - 38.5) Liberté de pensée
 - 38.6) Liberté d'opinion et d'expression
 - 38.7) Liberté de réunion et d'association
 - 38.8) Droit de pétition. Désobéissance civique
 - 38.9) Garantie de la propriété
 - 38.10) Protection de la vie privée contre les atteintes de l'Etat
 - 38.11) Droits économiques et sociaux
- 39) Droits des groupes. Minorités
- 40) Droit administratif
 - 40.1) Procédure administrative
 - 40.2) Contrôle de la légalité. Tribunaux administratifs
 - 40.3) Expropriation. Nationalisation. Privatisation
- 41) Droit communal
- 42) Police. Maintien de l'ordre
- 43) Défense nationale. Etat d'urgence
- 43.1) Protection civile
- 44) Droit économique
 - 44.1) Etude prévisionnelle en matière d'économie et de développement
- 45) Droit administratif économique
 - 45.1) Services destinés au public
 - 45.2) Commerce extérieur. Droit douanier
 - 45.3) Marchés uniques
- 46) Droit professionnel
- 47) Droit foncier. Aménagement du territoire. Construction
- 48) Agriculture. Forêts
- 49) Ressources naturelles. Energie
 - 49.1) Ressources minérales. Mines
 - 49.2) Pétrole et gaz naturel
 - 49.3) Eau
 - 49.4) Energie nucléaire
 - 49.5) Energies douces
- 50) Services industriels
- 51) Droit de la circulation et des transports
 - 51.1) Circulation routière
 - 51.2) Chemins de fer
 - 51.3) Navigation
 - 51.4) Circulation aérienne
- 52) Communications
 - 52.1) Droits des media
 - 52.2) Services postaux
 - 52.3) Télécommunications. Réseaux
- 53) Finances publiques
- 54) Droit fiscal
 - 54.1) Impôts sur le revenu et impôts directs en général
 - 54.2) Imposition des personnes morales
 - 54.3) Impôt sur la fortune et impôt sur le capital
 - 54.4) Impôts sur les successions et les donations
 - 54.5) Impôts indirects
 - 54.6) Droit de timbre et d'enregistrement
 - 54.7) Autres impôts et taxes
- 55) Droit du travail
 - 55.1) Rapports collectifs de travail
 - 55.2) Règlement des conflits de travail
 - 55.3) Fonction publique
- 56) Droit social
- 57) Sécurité sociale et assurances sociales
 - 57.1) Assurance-maladie et accidents, assurance-invalidité
 - 57.2) Assurance vieillesse et survivants. Prévoyance professionnelle.
 - 57.3) Assurance-chômage
- 58) Médecine. Santé publique
 - 58.1) Professions médicales
 - 58.2) Denrées alimentaires. Produits pharmaceutiques. Cosmétiques
 - 58.3) Drogues. Alcool. Tabac
 - 58.4) Procréation. Génétique. Contrôle des naissances
 - 58.5) Médecine légale
 - 58.6) Maladies transmissibles
- 59) Protection de l'environnement. Protection des animaux
- 60) Science. Enseignement. Recherche. Technologie
 - 60.1) Droit de l'informatique
- 61) Culture. Art. Loisirs. Sports
 - 61.1) Culture. Art
 - 61.2) Sports
- 62) Eglises. Religions. Cultes

DROIT PRIVE

- 63) Droit privé (ouvrages généraux)
- 64) Notions générales de droit privé
- 65) Personnes
 - 65.1) Protection des données
 - 65.2) Personnes morales
- 66) Droit de la famille. Droit du mariage
 - 66.1) Conclusion du mariage. Dissolution du mariage
 - 66.2) Régimes matrimoniaux. Relations patrimoniales. Union libre
 - 66.3) Relations entre parents et enfants. Tutelle

- 67) Successions
- 68) Equity
- 69) Trusts
- 70) Droits réels
 - 70.1) Propriété foncière
 - 70.2) Propriété étatique et collective
- 71) Droit des obligations et des contrats (ouvrages généraux)
- 72) Notions générales de droit des obligations et des contrats
- 73) Contrats spéciaux
 - 73.1) Vente. Echange. Donation
 - 73.2) Bail à loyer. Bail à ferme. Crédit-bail
 - 73.3) Prêt et dépôt
 - 73.4) Contrat d'entreprise
 - 73.5) Contrat de transport. Contrat de voyage
 - 73.6) Mandat
 - 73.7) Cautionnement. Garanties
- 74) Quasi-contrats. Enrichissement illégitime
- 75) Responsabilité extra-contractuelle. Torts (Common Law)
 - 75.1) Responsabilité en matière d'accidents de la circulation (véhicule à moteur, chemin de fer, avions, circulation fluviale et maritime)
- 76) Responsabilité du fait des produits
- 77) Dommages. Réparation du dommage

DROIT COMMERCIAL ET DROIT DES SOCIETES

- 78) Droit commercial (ouvrages généraux)
 - 78.1) Commerce électronique
- 79) Entreprises commerciales
 - 79.1) Sociétés de capitaux
 - 79.2) Société anonyme
 - 79.3) Société à responsabilité limitée
 - 79.4) Société coopérative
- 80) Comptabilité. Droit comptable
- 81) Titres. Papiers-values
- 82) Droit bancaire et boursier
- 83) Assurances privées
- 84) Concurrence. Cartels. Concurrence déloyale
- 85) Protection du consommateur
- 86) Propriété intellectuelle
 - 86.1) Propriété industrielle
 - 86.2) Droit d'auteur

DROIT PENAL

- 87) Droit pénal (ouvrages généraux)
 - 87.1) Politique criminelle
- 88) Notions générales de droit pénal
- 89) Infractions pénales
 - 89.1) Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle
 - 89.2) Infractions contre le patrimoine. Droit pénal des affaires
 - 89.3) Infractions contre la liberté et l'honneur
 - 89.4) Infractions contre l'Etat et la sécurité de l'Etat
 - 89.5) Infractions contre l'ordre public
 - 89.6) Infractions contre l'ordre économique
 - 89.7) Infractions contre la santé publique. Infractions en matière de stupéfiants
 - 89.8) Infractions en matière de circulation
 - 89.9) Infractions contre la famille et la moralité publique
- 90) Criminologie
 - 90.1) Recherche et méthodologie
 - 90.2) Criminologie clinique
 - 90.3) Anthropologie criminelle. Sociologie pénale
 - 90.4) Délinquants
 - 90.5) Justice privée
 - 90.6) Prédiction
 - 90.7) Prévention
 - 90.8) Victimes. Victimologie
- 91) Peines et mesures. Pénologie
 - 91.1) Sanctions non privatives de liberté
 - 91.2) Sanctions privatives de liberté
 - 91.3) Peine de mort
 - 91.4) Grâce. Amnistie. Réhabilitation
 - 91.5) Resocialisation. Traitement post-pénitentiaire
- 92) Délinquance juvénile
 - 92.1) Organisation judiciaire. Procédure
 - 92.2) Peines et mesures
- 93) Droit pénal administratif
- 94) Droit pénal militaire et procédure pénale militaire

ORGANISATION JUDICIAIRE ET PROCEDURE

- 95) Organisation de la justice
- 96) Droit judiciaire
- 97) Procédure civile
 - 97.1) Recours
 - 97.2) Arbitrage
 - 97.3) Exécution forcée. Faillite
- 98) Procédure pénale
 - 98.1) Procédure préliminaire
 - 98.2) Droits de la défense
 - 98.3) Détention préventive. Contrôle judiciaire
 - 98.4) Audience. Participation populaire
 - 98.5) Police. Révision
 - 98.6) Police scientifique
- 99) Procès ("Trials")

**CATEGORIE PRINCIPALE A: OUVRAGES
GENERAUX, GENERALITES DE DROIT,
DROIT COMPARE**

- 1) Ouvrages de référence
- 2) Bibliographies
- 3) Collections de traités
 - 3.1) Collections de traités d'un seul Etat
- 4) Collections de décisions
 - 4.1) Collections de jurisprudence de tribunaux nationaux en matière de droit international public
- 5) Répertoires généraux et recueils de pratiques nationales
- 6) Publications officielles
- 7) Associations et institutions s'occupant du droit international public
- 8) Congrès et autres réunions scientifiques
- 9) Périodiques
- 10) Recueils de travaux
 - 10.1) Mélanges
- 11) Histoire du droit international public
- 12) Traités généraux
- 13) Notions générales de droit international public
- 14) Sources et interprétation du droit international public
- 15) Droit des traités
 - 15.1) Ouvrages limités à un seul Etat
- 16) Etats et autres entités
 - 16.1) Territoire de l'Etat
 - 16.2) Souveraineté en droit international public
 - 16.3) Responsabilité en droit international public
 - 16.4) Organes de l'Etat. Droit diplomatique et consulaire
- 17) Individus et minorités
 - 17.1) Minorités. Autodétermination
- 18) Droits de l'homme en droit international
 - 18.1) Non-discrimination. Racisme.
 - 18.2) Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)
 - 18.3) Déclaration américaine et Convention américaine des droits de l'homme

**CATEGORIE PRINCIPALE B: GROUPES
DES PAYS**

- BB. PAYS DE L'EUROPE CENTRALE ET DE L'EST
BC. PAYS LATINO-AMERICAINS
BD. PAYS SCANDINAVES
BE. PAYS DU COMMONWEALTH
BF. PAYS D'AFRIQUE
BG. PAYS DU MOYEN-ORIENT
BH. PAYS DE L'ASIE

**CATEGORIE PRINCIPALE C: DROITS
NATIONAUX**

- CA/. EUROPE
CB/. AMERIQUE DU NORD
CC/. AMERIQUE CENTRALE ET LATINE
CD/. AFRIQUE
CE/. ASIE
CF/. OCEANIE

**CATEGORIE PRINCIPALE D:
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC**

- 19) Droit pénal international
 - 19.1) Crimes de guerre et crimes contre l'humanité
 - 19.2) Génocide
 - 19.3) Aspects internationaux du terrorisme. Piraterie. Piraterie aérienne.
 - 19.4) Entraide internationale en matière pénale
- 20) Organisations internationales en général
 - 20.1) Société des Nations
- 21) Nations Unies
 - 21.1) Organes et institutions des Nations Unies
 - 21.2) Institutions spécialisées des Nations Unies
- 22) Organisations régionales
 - 22.1) Conseil de l'Europe
 - 22.2) Autres organisations européennes
 - 22.3) Organisations américaines
 - 22.4) Organisations d'Afrique et d'Asie
- 23) Droit de la mer. Voies d'eaux internationales
 - 23.1) Haute mer
 - 23.2) Zone économique. Plateau continental
 - 23.3) Eaux territoriales
 - 23.4) Voies d'eaux internationales
 - 23.5) Conférences et Conventions des Nations Unies sur le droit de la mer
- 24) Espace aérien et espace extra-atmosphérique
- 25) Environnement. Protection de l'environnement
- 26) Relations économiques et commerciales inter étatiques
- 27) Investissements étrangers
- 28) Relations financières internationales
- 29) Développement. Pays en voie de développement
- 30) Réglementation internationale de la propriété intellectuelle
- 31) Réglementation internationale de la circulation et des transports
- 32) Réglementation internationale des communications

- 33) Réglementation internationale en matière d'énergie et d'utilisation des ressources naturelles
 - 33.1) Utilisation pacifique de l'énergie atomique
- 34) Droit international du travail
- 35) Santé publique et droit international de la sécurité sociale
 - 35.1) Stupéfiants. Toxicomanie
- 36) Science. Enseignement. Recherche. Technologie
- 37) Culture. Art. Loisirs. Sports
 - 37.1) Culture. Art
 - 37.2) Sports
- 38) Médiation. Conciliation et arbitrage internationaux
- 39) Règlement judiciaire des différends
 - 39.1) Cour internationale de justice
- 40) Maintien de la paix
 - 40.1) Organisations de défense
- 41) Armement. Contrôle des armements. Désarmement
 - 41.1) Armes nucléaires
 - 41.2) Armes biologiques et chimiques
 - 41.3) Utilisation de l'espace à des fins militaires
- 42) Sanctions internationales
 - 42.1) Représailles
- 43) Droit de la guerre
 - 43.1) Droit humanitaire
 - 43.2) Paix
- 44) Neutralité
 - 44.1) Ouvrages limités au statut de neutralité d'un seul pays
- 45) Relations internationales et politique internationale

**CATEGORIE PRINCIPALE E: DROITS
ANCIENS ET DROITS RELIGIEUX**

- EA) OUVRAGES DE REFERENCE. HISTOIRE GENERALE
EB) DROIT ROMAIN
EC) AUTRES DROITS DE L'ANTIQUITE
ED) DROITS MEDIEVAUX ET MODERNES
EE) DROITS MODERNES
EF) DROITS DES EGLISES CHRETIENNES
EG) DROIT MUSULMAN (certaines rubriques ont été modifiées)
EZ) AUTRES DROITS RELIGIEUX

**DIVISIONS SELON LA FORME,
APPLICABLES AUX RUBRIQUES-MATIERE
DES CINQ CATEGORIES PRINCIPALES**

- a) Ouvrages de référence
- b) Textes législatifs. Traités internationaux
- c) Publications officielles
- d) Jurisprudence
- e) Publications émanant de congrès et autres réunions scientifiques
- f) Périodiques
- g) Ouvrages généraux et recueils de travaux
- h) Monographies
- i) Articles

**CATEGORIE PRINCIPALE F:
INTEGRATION EUROPEENNE (ISDC)**

- FA) UNION EUROPEENNE, voir feuille ci-jointe

Catégorie principale F: INTEGRATION EUROPEENNE

PLAN SYSTEMATIQUE PAR MATIERES

FA) UNION EUROPEENNE (y compris EEE, AELE, UEO)

OUVRAGES DE REFERENCE

- 1) Dictionnaires, listes d'abréviations
- 2) Répertoires
 - 2.1) UE
 - 2.2) EEE, AELE, UEO
- 3) Sources d'informations générales
- 4) Encyclopédies
- 5) Bibliographies
- 6) Catalogues de publications officielles
 - 6.1) UE
 - 6.2) EEE, AELE, UEO
- 7) Organisation des bibliothèques et de la documentation; recherche et informatique de recherche
 - 7.1) Manuels de recherche
 - 7.2) Centres de documentation
 - 7.3) Bases de données européennes
 - 7.4) Indexation, thesauri, multilinguisme
- 8) Statistiques
 - 8.1) Economie et finances
 - 8.2) Population et conditions sociales
 - 8.3) Industrie, commerce et services
 - 8.4) Commerce extérieur
 - 8.5) Agriculture et pêche
 - 8.6) Transport
 - 8.7) Environnement et énergie
 - 8.8) Science et technologie
 - 8.9) Autres domaines individuels

GENERALITES

- 9) Recueils de législation et de traités non-constitutifs
 - 9.1) Journal officiel de l'Union européenne
 - 9.2) Recueils de l'EEE et de l'AELE
- 10) Recueils de publications et documents officiels (UE)
 - 10.1) Recueils de publications de l'EEE et l'AELE
- 11) Recueils de jurisprudence
 - 11.1) Recueil de jurisprudence de la Cour de justice et du Tribunal de première instance
 - 11.2) Recueils de jurisprudence de l'AELE (EEE)
- 12) Congrès
 - 12.1) Congrès juridiques
 - 12.2) Congrès politiques
 - 12.3) Congrès économiques
- 13) Périodiques
 - 13.1) Périodiques juridiques
 - 13.2) Périodiques politiques
 - 13.3) Périodiques économiques
- 14) Ouvrages généraux
 - 14.1) Ouvrages gén. juridiques
 - 14.2) Ouvrages gén. politiques
 - 14.3) Ouvrages gén. économiques
- 15) Histoire et personnalités de l'intégration européenne
 - 15.1) Histoire du droit communautaire
 - 15.2) Biographies
- 16) Philosophie et théorie générale de l'intégration européenne
 - 16.1) Concepts fondamentaux juridiques (subsidiarité, primauté du droit communautaire, etc.)
 - 16.2) Ouvrages politiques
 - 16.3) Ouvrages économiques
- 17) Etats membres de l'UE (ouvrages généraux)
 - 17.1) Rapports entre les Etats membres et l'Union; droits et obligations des Etats membres (ouvrages généraux: voir aussi 16.1, 27.7 et 29.79)
 - 17.2) Rapports entre Etats membres
- 18) Réforme du droit
- 19) Technique législative. Rédaction juridique. Codification
- 20) Enseignement de l'intégration européenne
 - 20.1) Droit
 - 20.2) Autres domaines
 - 20.3) Programmes, centres et bourses

TRAITÉS CONSTITUTIFS ET INSTITUTIONS POLITIQUES

- 21) Droit et structures constitutionnelles et institutionnelles de l'UE (ouvrages généraux)
- 22) Traités constitutifs (y compris recueils généraux de traités communautaires et européens)
 - 22.1) CECA
 - 22.2) CEE
 - 22.3) CEEA (Euratom)
 - 22.4) Traité de l'Union européenne
 - 22.5) Traités constitutifs de l'AELE
 - 22.6) Traités constitutifs de l'EEE
- 23) Traités d'amendement de l'UE
 - 23.1) Traités concernant les institutions
 - 23.2) Traités budgétaires et financiers
- 24) Traités d'adhésion de l'UE (par étapes) (voir aussi 86)
 - 24.1) Danemark, Grande-Bretagne, Irlande
 - 24.2) Grèce
 - 24.3) Espagne, Portugal
 - 24.4) Autriche, Finlande, Suède
 - 24.5) Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte,

- Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie
- 25) Institutions politiques (voir aussi 29.1, 29.2, 32, 32.2, 33.3, 35)
 - 25.1) Commission (UE)
 - 25.2) Conseil (UE) et Conseil européen
 - 25.3) Parlement européen (y compris élections)
 - 25.4) Autres institutions de l'UE
 - 25.5) Institutions de l'EEE
 - 25.6) Institutions de l'AELE

POUVOIRS ET ACTES. ORGANISATION ET CONTROLE JUDICIAIRES. ADMINISTRATION PUBLIQUE. POLITIQUE

- 26) Pouvoirs et actes de l'Union européenne (ouvr. gén.)
- 27) Pouvoir législatif et décisionnel. Actes (ouvr. gén.)
 - 27.1) Procédure législative et décisionnelle
 - 27.2) Règlements
 - 27.3) Directives
 - 27.4) Décisions
 - 27.5) Actes atypiques ("soft law") et autres mesures
 - 27.6) Mise en oeuvre au niveau de l'Union (ouvr. gén.)
 - 27.7) Mise en oeuvre au niveau des Etats membres (ouvr. gén.)
- 28) Pouvoir exécutif
 - 28.1) Exécution au niveau communautaire
 - 28.2) Exécution au niveau national
- 29) Pouvoirs et institutions judiciaires. Interprétation des traités. Protection juridique (ouvr. gén.)
 - 29.1) Cour de justice de l'UE
 - 29.2) Tribunal de première instance de l'UE
 - 29.3) Procédures
 - 29.4) Recours en manquement d'obligation
 - 29.5) Autres recours
 - 29.6) Référence sous art. 234 CE (ex. art. 177 CE)
 - 29.7) Droit de l'UE devant les tribunaux des Etats membres
 - 29.8) Pouvoirs et institutions judiciaires dans l'EEE (AELE)
- 30) Administration publique. Droit administratif (ouvr. gén.)
 - 30.1) Procédure administrative
 - 30.2) Responsabilité de l'UE et des Etats membres (y compris extracontractuelle)
 - 30.3) Fonctionnaires de l'UE
 - 30.4) Fonctionnaires de l'EEE, AELE, UEO
- 31) Politique (ouvrages généraux)
 - 31.1) Partis politiques européens
 - 31.2) Groupes d'intérêt. Organisations sociales et économiques

UNION MONETAIRE. FINANCES PUBLIQUES ET INSTITUTIONS FINANCIERES

- 32) Union monétaire. Banque centrale européenne (ouvr. gén.)
 - 32.1) Monnaie unique
 - 32.2) Banque centrale européenne
- 33) Finances publiques
 - 33.1) Budget; pouvoirs budgétaires de l'UE
 - 33.2) Répartition financière
 - 33.3) Cour des comptes
- 34) Impôts. Droit fiscal
 - 34.1) Impôts indirects
 - 34.2) Impôts directs
 - 34.3) Harmonisation
- 35) Banque européenne d'investissement

MARCHE INTERIEUR

- 36) Marché unique: les libertés de circulation et de mouvement (ouvr. gén.)
 - 36.1) Professions juridiques
- 37) Libre circulation des marchandises
 - 37.1) Admissibilité de mesures nationales
- 38) Libre mouvement des capitaux
- 39) Libre circulation des services
- 40) Liberté d'établissement et de séjour
- 41) Libre circulation des personnes (voir aussi 42)
 - 41.1) Droits politiques
 - 41.2) Passeport et citoyenneté européens
 - 41.3) Droit douanier par rapport aux personnes
 - 41.4) Reconnaissance des diplômes et des qualifications professionnelles
 - 41.5) Coordination en matière de sécurité sociale (v. aussi 56.1)
- 42) Accords de Schengen
 - 42.1) Aspects douaniers
 - 42.2) Aspects policiers et judiciaires
 - 42.3) Aspects informatiques et protection des données
- 43) Transports
 - 43.1) Transport routier
 - 43.2) Chemins de fer. Transversales alpines
 - 43.3) Navigation maritime et fluviale
 - 43.4) Transport aérien
- 44) Communications. Informatique
 - 44.1) Médias. Audiovisuel
 - 44.2) Services postaux

- 44.3) Services télégraphiques et téléphoniques
- 44.4) Informatique. Réseaux. Transmission électronique des données
- 44.5) Harmonisation des standards techniques
- 44.6) Recherche dans le domaine des communications
- 45) Ressources naturelles. Energie. Services industriels
 - 45.1) Charbon et acier (CECA)
 - 45.2) Autres minéraux
 - 45.3) Pétrole et gaz naturel
 - 45.4) Eau
 - 45.5) Energies douces
 - 45.6) Energie nucléaire (Euratom)
 - 45.7) Services industriels
 - 45.8) Recherche dans le domaine de l'énergie
- 46) Rapprochement de la législation des pays membres en vue du marché intérieur (ouvr. gén.)
- 47) (Réserve)

COMMERCE ET SOCIETES

- 48) Commerce et droit commercial européens (ouvr. gén.)
 - 48.1) Commerce informatique
- 49) Entreprises commerciales (voir aussi 40)
 - 49.1) Formes de société spécifiquement communautaires
 - 49.2) Harmonisation des droits nationaux des sociétés
 - 49.3) Petites et moyennes entreprises (y compris assistance aux PME)
- 50) Comptabilité. Droit comptable
- 51) Banques, bourses et papiers-valeurs
 - 51.1) Comptes bancaires
 - 51.2) Transferts électroniques
 - 51.3) Investissements. Droit boursier
 - 51.4) Titres. Papier-valeurs
- 52) Assurances privées
- 53) Concurrence et cartels. Concurrence déloyale
 - 53.1) Procédure en droit de la concurrence
 - 53.2) Accords prohibés (art. 81 CE, ex art. 85 CE) (y compris franchising)
 - 53.3) Position dominante (art. 82 CE, ex art. 86 CE)
 - 53.4) Contrôle de concentrations
 - 53.5) Antidumping
 - 53.6) Aides des Etats
 - 53.7) Marchés publics
- 54) Propriété industrielle et intellectuelle
 - 54.1) Propriété industrielle. Brevet communautaire
 - 54.2) Droit d'auteur

POLITIQUES COMMUNES

- 55) Politique économique et industrielle. Droit économique (ouvr. gén.) (voir aussi 87)
- 56) Politique et conditions sociales. Droit social (ouvr. gén.)
 - 56.1) Sécurité sociale (voir aussi 41.5)
 - 56.2) Assistance sociale
 - 56.3) Egalité des sexes dans les domaines sociaux
- 57) Conditions et droit du travail
 - 57.1) Contrat de travail
 - 57.2) Relations collectives de travail
 - 57.3) Santé et sécurité des travailleurs
 - 57.4) Discriminations dans le milieu du travail
 - 57.5) Fonds social européen (voir aussi 58.1)
- 58) Régions. Politique régionale (voir aussi 35)
 - 58.1) Fonds structurels (voir aussi 57.5)
 - 58.2) Autres programmes en faveur des régions
 - 58.3) Coopération transfrontalière
 - 58.4) Aménagement du territoire (y compris construction) au niveau de l'UE
- 59) Environnement
 - 59.1) Règles générales de droit dérivé
 - 59.2) Eléments et milieu naturels (eau, air, sol, etc.)
 - 59.3) Activités dangereuses (voir aussi 65.4)
 - 59.4) Déchets
- 60) Agriculture et agronomie. Pêche. Sylviculture
 - 60.1) Politique agricole commune (PAC) (ouvr. gén.)
 - 60.2) Politique des prix agricoles
 - 60.3) Subventions
 - 60.4) Production animale et végétale
 - 60.5) Pêche
 - 60.6) Sylviculture
 - 60.7) Recherche dans les domaines de l'agriculture
- 61) Education. Formation. Jeunesse
- 62) Culture. Art. Loisirs. Sports. Tourisme
- 63) Science. Politique de recherche et développement technologique.
 - 63.1) Chimie, sciences physiques et industrielles
 - 63.2) Recherche et activités spatiales
 - 63.3) Autres domaines de recherche
 - 63.4) Standards techniques. Métrologie
- 64) Protection des consommateurs (voir aussi 76)
- 65) Santé publique
 - 65.1) Professions médicales
 - 65.2) Médicaments
 - 65.3) Réglementation des substances pour raisons de santé
 - 65.4) Génétique. Bioéthique et biotechnologie
 - 65.5) Maladies

Catégorie principale F: INTEGRATION EUROPEENNE

PLAN SYSTEMATIQUE PAR MATIERES

(FA) UNION EUROPEENNE (y compris EEE, AELE, UEO)

- 66) Police. Maintien de l'ordre. Coopération judiciaire et pénale.
- 66.1) Coopération policière (y compris Europol; voir aussi 42.2)
- 66.2) Coopération: justice et affaires intérieures
- 66.3) Politiques communes contre la criminalité
- 67) Droit pénal
- 67.1) Infractions
- 68) Procédure pénale

DROIT PRIVE ET DROIT INTERNATIONAL PRIVE. PROCEDURE CIVILE

- 69) Droit privé communautaire (ouvr. gén. et principes communs)
- 70) Personnes
- 70.1) Personnes morales
- 71) Droit de la famille (y compris les successions)
- 72) Droits réels
- 72.1) Propriété foncière
- 73) Droit des obligations et des contrats (ouvr. gén. et principes communs)
- 73.1) Clauses abusives
- 74) Contrats spéciaux
- 74.1) Agence (autres à préciser selon nécessité)
- 75) Responsabilité extra-contractuelle
- 76) Responsabilité du fait des produits
- 77) Dommages. Réparation du dommage
- 78) Droit international privé (ouvr. gén. et principes communs; voir aussi A 26 ss.)
- 78.1) Contrats: Convention de Rome de 1980
- 79) Procédure civile et procédure civile internationale (ouvr. gén. et principes communs)
- 79.1) Convergence des droits nationaux.
- Harmonisation
- 79.2) Conv. de Bruxelles et Lugano
- 79.3) Faillite
- 80) (*Réservé*)

DROITS FONDAMENTAUX; PERSONNES EN PROVENANCE DE PAYS A L'EXTERIEUR DE L' UNION EUROPEENNE. MINORITES

- 81) Droits fondamentaux dans l'UE (ouvr. gén.)
- 81.1) Principes communs. Charte des droits fondamentaux de l'UE
- 81.2) Convention européenne des droits de l'homme
- 81.3) Autres instruments internationaux
- 81.4) Egalité des êtres humains
- 81.5) Egalité des sexes (voir aussi 56.3)
- 81.6) Egalité devant la loi
- 81.7) Liberté de pensée
- 81.8) Liberté d'opinion et d'expression
- 81.9) Liberté de réunion et d'association
- 81.10) Protection de la vie privée contre l'Etat
- 81.11) Protection des données (voir aussi 42.3)
- 81.12) Droits économiques et sociaux. Droit de propriété
- 81.13) Droit de pétition. Désobéissance civile
- 82) Immigration. Droit d'asile. Réfugiés. Droits des personnes de l'extérieur de l'UE (voir aussi 42)
- 82.1) Coordination et unification entre pays membres de l'UE
- 82.2) Coordination et comparaison avec des pays tiers
- 83) Droit des groupes. Minorités

RELATIONS POLITIQUES ET ECONOMIQUES INTERNATIONALES

- 84) Relations politiques internationales (ouvr. gén.)
- 84.1) Coopération en politique internationale et de sécurité
- 84.2) Relations de l'UE avec l'OSCE
- 84.3) Relations de l'UE avec le Conseil de l'Europe
- 84.4) Relations de l'UE avec l'ONU
- 85) Relations politiques et économiques avec des pays tiers et avec des groupes de pays

- 85.1) Pays tiers de l'Europe de l'Ouest
- 85.2) Pays de l'Europe centrale et de l'Est
- 85.3) Pays africains et méditerranéens
- 85.4) Pays d'Asie et d'Océanie
- 85.5) Pays de l'Amérique latine et des Caraïbes
- 85.6) Pays de l'Amérique du Nord
- 85.7) Convention de Lomé/ACP
- 86) Adhésion: procédures et négociations (voir aussi 24).
- 86.1) Suisse
- 86.2) Autres pays de l'Europe de l'Ouest
- 86.3) Pays de l'Europe centrale et de l'Est
- 86.4) Pays de l'Europe méditerranéenne
- 87) Relations économiques extérieures. Politique commerciale commune (ouvr. gén.: voir aussi 55, 85 & 88)
- 87.1) Droit douanier extérieur
- 87.2) Relations avec le GATT et l'OMC
- 87.3) Relations avec l'OCDE
- 87.4) Autres questions de politique économique extérieure
- 88) Relations avec d'autres marchés communs
- 88.1) Relations de l'UE avec l'AELE et l'EEE
- 88.2) Relations UE-NAFTA
- 88.3) Relations UE-Mercosur
- 88.4) Relations avec d'autres marchés communs de l'Amérique latine
- 88.5) Relations avec les marchés communs de l'Afrique
- 88.6) Relations avec les marchés communs de l'Asie
- 89) Défense. Politique militaire internationale (ouvr. gén.)
- 89.1) Coopération militaire au niveau communautaire
- 89.2) Union de l'Europe occidentale (UEO)
- 89.3) Coopération et coordination de l'UE et l'UEO avec l'ONU
- 89.4) Relations de l'UE et l'UEO avec l'OTAN
- 89.5) Autre coordination extra-européenne
- 89.6) Missions militaires spécifiques

Divisions selon la forme

- a Ouvrages de référence
- b Textes législatifs. Traités internationaux
- c Publications officielles
- d Jurisprudence
- e Publications émanant de congrès et autres réunions scientifiques
- f Périodiques
- g Ouvrages généraux et recueils de travaux
- h Monographies
- i Articles

NB : Les lecteurs sont priés de se rappeler que les ouvrages sur la mise en œuvre du droit communautaire dans les Etats membres individuels se trouvent dans les collections des Etats membres (CA/A, CA/B, CA/D, CA/DK, CA/E, CA/F, CA/FIN, CA/GB, CA/GR, CA/I, CA/IRL, CA/L, CA/NL, CA/P, CA/S).

Les 99 rubriques utilisées pour ces collections nationales sont différentes des 89 rubriques utilisées pour le droit européen. Voir à ce sujet la feuille correspondante.

Les ouvrages comparant les éléments juridiques des pays membres, mais sans référence au droit communautaire, se trouvent normalement dans la catégorie principale A (droit comparé).

CLASSIFICATION

1. *Catégories principales*

Le système de classement répartit les ouvrages selon six catégories principales, à savoir:

Catégorie A: Ouvrages généraux, généralités du droit, droit comparé

Cette catégorie recense les ouvrages de portée générale, de même que les ouvrages de droit comparé qui n'entrent pas dans une des familles juridiques de la catégorie principale B.

Catégorie B: Droit comparé: groupes de pays

Cette catégorie comprend les groupes de pays suivants:

BB	Pays de l'Europe centrale et de l'Est
BC	Pays latino-américains
BD	Pays scandinaves
BE	Pays du Commonwealth
BF	Pays d'Afrique
BG	Pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord
BH	Pays de l'Asie (autres de que Moyen-Orient)

Sont classées dans les différents groupes de pays les études comparatives de deux ou plusieurs droits nationaux qui entrent dans le même groupe de pays.

Catégorie C: Collections nationales

Cette catégorie est subdivisée par continents au moyen des préfixes:

CA/...	Europe
CB/...	Amérique du Nord
CC/...	Amérique centrale et du Sud
CD/...	Afrique
CE/...	Asie
CF/...	Océanie

Au sein de chaque continent sont répertoriés les différents droits nationaux, ainsi:

CA/CH Suisse
etc.

Pour les *Etats fédéraux*, des subdivisions sont en outre établies pour chacun des Etats fédérés, ainsi:

CB/USA-NY pour l'Etat de New-York

Pour les droits des pays *musulmans et islamiques*, voir aussi dans la catégorie E, la subdivision EG.

Catégorie D: Droit international public

Catégorie E: Droits anciens et droits religieux.

EA	Ouvrages de référence. Histoire générale
EB	Droit romain
EC	Autres droits de l'Antiquité
ED	Droits médiévaux et modernes
EE	Droits modernes
EF	Droits des églises chrétiennes
EG	Droit musulman
EZ	Autres droits religieux

Catégorie F: Intégration européenne

FA Union européenne (y compris EEE, AELE, UEO)

2. Plan systématique par matière

Au sein de chaque catégorie principale, les ouvrages sont classés selon un plan systématique par matière dont la copie abrégée se trouve en tête de ce document; vous trouverez également une copie de référence directement en tête de chaque rayon dans toute la bibliothèque.

Le même plan systématique par matières (1 - 99) est appliqué:

- aux ouvrages classés dans la *catégorie principale A*
- à chacun des groupes de pays recensés dans la *catégorie principale B*
- à chacun des droits nationaux répertoriés dans la *catégorie principale C*
- aux ouvrages classés dans la *catégorie E*, avec des nuances pour le droit musulman (EG)

Les *catégories D et F* comportent respectivement un plan systématique par matières qui leur sont propres.

La référence au plan systématique par matières est indiquée par une notation numérique. Il convient en outre de signaler que chaque rubrique-matière peut-être assortie d'un suffixe .0, lequel est réservé aux ouvrages abordant leur sujet dans une perspective historique.

Exemple: 87 = ouvrages de droit pénal;
87.0 = ouvrages d'histoire du droit pénal

3. Divisions selon le contenu ou selon le genre d'ouvrages

La classification comporte ensuite une lettre minuscule (de a à i) qui permet, au sein de chaque rubrique-matière, de sérier les ouvrages selon leur contenu ou selon leur type. A cet effet, les spécifications suivantes ont été retenues:

- a pour les bibliographies et autres ouvrages de référence;
- b pour les textes législatifs, les commentaires et les traités internationaux;
- c pour les publications officielles;
- d pour la jurisprudence;
- e pour les publications émanant de congrès ou autres réunions scientifiques;
- f pour les périodiques;
- g pour les ouvrages généraux et les recueils de travaux;
- h pour les monographies;
- i pour les contributions paraissant dans les volumes de mélanges, périodiques, annuaires, etc.

4. Abréviation d'auteur (ou de titre) et date

Ces deux derniers éléments de classification ne sont utilisés que pour affiner le tri des ouvrages et faciliter leur classement et leur repérage dans les rayons.

Dans ce but, la classification se poursuit par une abréviation (en quatre lettres majuscules) du nom de l'auteur (ou du titre pour les ouvrages collectifs ou anonymes) et se termine par la date de publication. Toutefois, pour les périodiques, on ne reporte pas dans la classification la date de parution de chaque volume ou de chaque fascicule. Quant aux ouvrages à parution étalée, seule la date du 1er volume paru est mentionnée.

5. Exemple de classification

A = ouvrage de portée générale et/ou de droit comparé
34.1 g = 34.1 = fédéralisme / g = ouvrage général, traité
BART = abréviation d'auteur pour BARTHALAY
1981 = date de publication